

Propriété intellectuelle

Le site www.urologie-strasbourg.fr, ainsi que l'ensemble des données, informations et autres éléments y figurant, sont la propriété exclusive des médecins du cabinet les dr Belot gérard, Belot pierre yves et Ravier emmanuel

Toute reproduction, totale ou partielle, et toute représentation du contenu substantiel de ce site, d'un ou de plusieurs de ses composants, par quelque procédé que ce soit ne peut se faire sans leur autorisation expresse. Les documents d'information provenant de l'AFU sont identifiables et peuvent être reproduits car ils sont diffusés à l'usage de tous les patients, par contre les autres documents d'information sont réservés aux patients du cabinet qui seuls sont autorisés à reproduire ces documents, d'ailleurs les liens pour les consulter leurs ont été donnés

Garantie et responsabilité

Les données fournies le sont à titre d'information. Elles complètent les données d'information faites en consultation par oral par diaporama et sur des schémas et les données d'information publiées sur le site ne peuvent remplacer un avis spécialisé. L'information est donnée dans des termes les plus simples afin d'être comprise par tous, si vous trouvez des éléments qui ne sont pas clairs ou trop complexes n'hésitez pas à nous le faire savoir afin d'améliorer encore les documents mis à votre disposition. Ces documents prennent comme base les documents officiels de l'association française d'urologie d'information aux patients qu'ils viennent compléter.

Honoraires

Les chirurgiens urologues du cabinet sont conventionnés honoraires libres. En conséquence, après l'intervention une note d'honoraires vous sera adressée : il s'agit d'honoraires supplémentaires au tarif conventionnel. La caisse d'assurance maladie ne prend pas en charges ces honoraires. Ces honoraires peuvent être pris en charge partiellement ou totalement par votre mutuelle ou caisse complémentaire. Le montant du supplément d'honoraires vous sera précisé sur la fiche de consentement avant l'intervention sous la forme d'un devis, que vous devrez signer. Après votre règlement un RECU vous sera adressé.

Il faut savoir que le fait d'accepter et de réaliser l'intervention équivaut à un engagement tacite et à un consentement au tarif proposé ainsi qu'à la reconnaissance que vous avez reçu toute l'information préalable nécessaire à votre intervention et que vous l'avez bien comprise. Si quelque chose n'est pas clair sur l'information qui vous a été donné vous devrez consulter votre urologue avant l'intervention pour plus de précisions.

Si pour une raison majeure vous n'êtes pas disponible pour l'intervention le préavis est de 4 jours ouvrés, toute l'équipe du bloc opératoire est organisée et mobilisée pour votre intervention et en cas de non présentation à la clinique sans raisons il n'est pas souhaitable de revenir à nouveau consulter votre urologue. L'intervention ne sera pas reprogrammée. Il en est de même après une consultation non honorée et non excusée.